

## LEADER 2014-2020 – GAL Loire en Layon

# COMITE DE PROGRAMMATION du 10 mai 2016 COMPTE-RENDU

### Etaient présents :

Luc ARENOU, François CAILLEAU, Dany CAYEUX, Philippe CESBRON, André COTTENCEAU, Paul GERMON, Jean-Yves LE BARS, Gino MOUSSEAU, Michelle RIPOCHE, Claudine TAUBIN, Joseph THOMAS, Claudine TIJOU, Gérard TREMBLAY.

Yannick LOCHU, Bénédicte MICHAUD.

	Titulaires présents	Suppléants présents	Total	Double quorum à respecter
Collège privé	5	3	8	>ou= 5
Collège public	3	2	5	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	>ou = 9

### Etaient excusés :

Yves BERLAND, Daniel FROGER, Jean-Claude PIREAU.

## ORDRE DU JOUR

### 1/ Validation du règlement intérieur

### 2/ Examen des dossiers de demande de subvention :

- 18h15 : *Projet Alimentaire Territorial, Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire* – fiche-action 3 (avis de principe)
- 18h35 : *Développement d'une mission d'animation économique sur le Pays de Loire en Layon, SM du Pays de Loire en Layon* – fiche-action 3 (avis de principe)
- 18h55 : *Valorisation du patrimoine écologique et naturel auprès des participants de la Translayon 2016, Loire en Layon Développement* – fiche-action 2 (avis de principe)
- 19h15 : *Préfiguration d'un plan climat air énergie territorial, Loire en Layon Développement* – fiche-action 1 (rapport d'instruction de la Région favorable)
- *Animation et gestion du programme LEADER 2015-2016, Loire en Layon Développement* – fiche-action 6 (rapport d'instruction de la Région favorable)

### 3/ Questions diverses

Contenu du dossier distribué aux membres du CP : ordre du jour, tableau de programmation (les fiches projet et grilles de sélection ont été transmises par courrier avec l'invitation).

Le Président du GAL Loire en Layon, Gino MOUSSEAU, ouvre la séance.

## 1/ Validation du règlement intérieur

Lecture est faite de la proposition de règlement intérieur qui avait été transmise lors du précédent comité de programmation.

La phrase suivante (faisant partie du minimum imposé) interroge :

« **Le comité de programmation doit :**

- **Avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader »**

Le sens de cette phrase pose question, puisque les propositions dépendent des porteurs de projet sollicitant le GAL. Il est supposé qu'il s'agit du sujet plus général de l'ordre de jour des séances du comité de programmation qui relève bien du GAL et non d'un organisme extérieur.

La proposition est mise au vote :

- ⇒ **Le règlement intérieur est validé à l'unanimité** (le document sera mis en ligne sur le site internet : [www.leader-loirelayon.fr](http://www.leader-loirelayon.fr))

## 2/ Examen des dossiers de demande de subvention

### Fiche-action 3 : Agir pour une économie locale et durable

- **Projet Alimentaire Territorial Loire Layon Aubance, Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire – avis de principe :**

*Présentation du projet par Camille Bouc, chargée de développement local à l'antenne locale de la Chambre d'agriculture de Doué-la-Fontaine, M. Brossier élu référent, président du CRDALS est excusé.*

#### Questions :

M. Mousseau demande des précisions sur les scénarii prioritaires qui découleront de l'opération. Mme Bouc indiquent que selon les moyens financiers fléchés, les actions pourront relever du développement de filières locales, des circuits courts, la mise en place de moyens de communication... il s'agit d'accompagner les élus pour qu'ils définissent leur niveau d'intervention dans ce domaine.

Quels contacts ont été pris avec les élus locaux ? de quelle nature sont-ils ? le secteur de Loire Aubance n'est pas éligible au LEADER du GAL Loire en Layon. Mme Bouc indique que la communauté de communes Loire Aubance a été contactée, une présentation du projet a été faite en conseil communautaire. Le projet est global. Un système de prorata au nombre d'habitants a été appliqué sur les dépenses. Une subvention de la communauté de communes Loire Aubance et du Gal Loire Angers a été approuvée récemment.

M. Cottenceau rappelle que le secteur du Vihierois fait partie du GAL Loire en Layon et s'interroge sur l'exclusion de ce secteur dans le projet. Mme Bouc revient sur l'origine du projet qui se place dans le contexte où le Vihierois envisageait de se rapprocher des Mauges qui travaillent déjà sur le sujet.

M. Cailleau revient sur la question du contact pris avec les élus. A l'origine, la Chambre d'agriculture a eu beaucoup d'échanges sur le sujet avec M. Schmitter suite au projet porté sur la ville de Chalonnes puis avec les élus du bureau du Syndicat mixte du Pays de Loire en Layon. Le lien avec les élus est important car le projet devra être piloté par une instance composée d'élus locaux.

M. Cesbron souhaite aborder le sujet de la restauration collective qui ne ressort pas dans la présentation du projet. Faire en sorte que nos produits locaux trouvent des débouchés de proximité lui semble plus important que de travailler à la création d'une bannière de communication. Mme Bouc précise que cette question est traitée dans la partie « mise en place d'une logistique spécifique adaptée à certains débouchés ». M. Le Bars

rappelle le lien avec le projet porté par l'hôpital Layon Aubance, M. Cesbron celui avec la logistique mise en place par BioLoire Océan.

M. Le Bars espère que les propositions d'actions seront concrètes et réalisables. Mais ce sujet est complexe, l'offre et la demande doivent se rejoindre. Mme Bouc précise qu'il s'agira de rendre plus lisible les besoins pour faciliter l'organisation des producteurs. La question des marchés publics sera également traitée.

M. Le Bars demande des précisions sur le budget notamment sur les dépenses éligibles à Leader et celles inéligibles. Mme Bouc indique que le coût journée d'un salarié Chambre d'agriculture inclut des dépenses non prises en compte dans le cadre de LEADER.

*Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. Mme Bouc est remerciée et sort de la salle.*

M. Cailleau relève le manque de repères par rapport à ce type de projet et la difficulté à se prononcer. Il est rappelé que le programme LEADER est destiné à soutenir des initiatives nouvelles, à tester des actions sans en pressentir les résultats.

M. Arenou interroge le comité sur le statut de la Chambre d'agriculture et sur le rôle de LEADER de soutenir ses actions. M. Mousseau indique que cette question s'est déjà posée lors du précédent programme. Une partie du personnel de la Chambre d'agriculture doit s'autofinancer par de la prestation de service, chercher des partenariats financiers. Pour cette action, le Syndicat mixte de Pays aurait pu, mais n'a pas souhaité, être le maître d'ouvrage et a encouragé la Chambre à porter directement l'opération. M. Le Bars ajoute que la suite et les résultats de ce projet dépendront aussi des élus qui le porteront.

M. Cottenceau revient sur le sujet du Vihierois et regrette que la commune nouvelle ne soit pas prise en compte dans le projet, surtout qu'un travail sur les cantines scolaires y est engagé. Il souhaite contacter M. Brossier à ce sujet. M. Tremblay précise que le projet est né au moment où le Vihierois se retirait du Pays. M. Le Bars ajoute que la logique qui a été privilégiée a été la logique territoriale en prenant en compte le périmètre de la future intercommunalité Loire Layon Aubance. Peut-être que ce type de démarche est envisageable avec la Communauté d'agglomération de Cholet.

⇒ **Avis de principe favorable à l'unanimité. Résultat grille de sélection : 9/12**

- **Développement d'une mission d'animation économique sur le Pays de Loire en Layon, SM du Pays de Loire en Layon – avis de principe :**

*Présentation du projet par M. Tremblay, président et M. Coatrieux, chargé de développement économique.*

**Questions :**

M. Mousseau interroge sur le fait de reproduire à l'identique des actions testées sur le Loire Layon sur un territoire où le contexte économique est différent, l'activité étant plus diffuse. M. Coatrieux indique qu'il n'a pas encore le recul pour savoir si c'est la bonne méthode, mais en matière d'animation économique, un certain nombre d'actions restent inévitables. Le rôle de l'animateur économique est un rôle de proximité, pour un développement endogène. Le développement exogène se travaille en partenariat avec Anjou Expansion.

M. Mousseau remarque que la subvention LEADER permet de soutenir deux postes d'animateurs. Cette subvention est ponctuelle. Comment sera assurée la pérennité de la mission ? M. Tremblay indique que des choix politiques ont été pris. Le constat était qu'une partie du territoire du Pays avait du retard en matière de développement économique. Les élus se sont accordés pour utiliser les compétences existantes, le personnel qualifié présent sur le territoire pour amplifier la mission menée à l'échelle du Pays. Cette mission sera reprise et pérennisée par la nouvelle intercommunalité qui sera composée de plus 55 000 habitants.

M. Le Bars ajoute que cette opération a été pensée dans l'idée de profiter et d'étendre l'expertise développée sur la communauté de communes Loire Layon dans une logique territoriale transitoire, de disposer d'un certain nombre d'outils qui n'existent pas sur le secteur des Coteaux du Layon et de s'inscrire dans une dynamique de réseau notamment sur les questions d'emploi.

Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. M. Tremblay et M. Coatrieux sortent de la salle.

M. Mousseau comprend de ce projet qu'il s'agit d'étendre sur un territoire plus large, ce qui fonctionne ailleurs, avec une pérennisation a priori assurée dans le cadre de la nouvelle composition territoriale.

Pour M. Cottenceau, ce projet fait partie de ceux qui doivent être soutenus. Cette animation économique est très efficace pour les TPE, le tissu local. Les retombées économiques compensent largement le coût des postes. Mais cette mission fonctionne si les élus y prennent part et font le relai avec les entreprises.

⇒ **Avis de principe favorable à l'unanimité. Résultat grille de sélection : 8/12**

## Fiche-action 2 : Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire

- **Valorisation du patrimoine écologique et naturel auprès des participants de la Translayon 2016, Loire en Layon Développement – avis de principe :**

Présentation du projet par M. Pierre Cesbron, président de la commission tourisme et M. Debomy, chargé de promotion touristique.

### Questions :

M. Cailleau demande si la Translayon porte la même ambition que la Loire à vélo dont on entend beaucoup parler. M. Pierre Cesbron précise que les deux opérations ne sont pas comparables et n'ont pas les mêmes objets. Par contre, il existe sur le territoire la boucle Layon Aubance, connectée à la Loire à Vélo, qui à ce jour est sous-utilisée. Il faudrait proposer des haltes, des animations, communiquer davantage. M. Philippe Cesbron indique qu'Equiliberté 49 cherche à développer les itinéraires équestres. Mme Cayeux ajoute que l'office travaille avec les hébergeurs pour les encourager à développer l'accueil de ce public.

Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. Messieurs Mousseau, Cesbron et Debomy sortent de la salle.

Mme Cayeux précise que le public est demandeur et soucieux de la prise en compte des questions environnementales.

⇒ **Avis de principe favorable à l'unanimité. Résultat grille de sélection : 8/12**

## Fiche-action 1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan climat énergie territorial

- **Préfiguration d'un plan climat air énergie territorial, Loire en Layon Développement – rapport d'instruction de la Région favorable, FEADER sollicité : 25 112,31 €**

Présentation du projet par M. Mousseau, président et M. Lochu, directeur.

Pas de remarques particulières.

Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. Messieurs Mousseau et Lochu sortent de la salle.

⇒ **Avis favorable à l'unanimité. Résultat grille de sélection : 8/12. Plan de financement validé :**

DEPENSES	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT
40% ETP de coordination	27 295,99 €	Union européenne : FEADER-LEADER	25 112,31 € (80%)
Forfait 15% frais de structure	4 094,40 €	Autofinancement	6 278,08 €
TOTAL	31 390,39 €	TOTAL	31 390,39 €

## Fiche-action 6 : Animer et gérer le programme LEADER

- **Animation-gestion du programme LEADER 2015-2016, Loire en Layon Développement – rapport d’instruction de la Région favorable, FEADER sollicité : 52 000 €**

Pas de remarques particulières.

Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. Monsieur Mousseau sort de la salle.

⇒ **Avis favorable à l’unanimité. Plan de financement validé :**

DEPENSES	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT
<i>Animation-coordination : frais salariaux (1 ETP : B. Michaud)</i>		Union européenne : FEADER-LEADER	<b>52 000 €</b> dont 12 000 € pour 2015 et 40 000 € pour 2016
2015	18 064,36 €	Autofinancement	<b>31 814,07 €</b>
Forfait 15% frais de structure	2 709,65 €		
2016	54 817,44 €		
Forfait 15% frais de structure	8 222,62 €		
<b>TOTAL</b>	<b>83 814,07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 814,07 €</b>

### 3/ Question diverses

Une information est donnée sur l’**Appel à Manifestation** lancé par le Conseil Régional à destination des GAL afin de recenser les projets en matière de **développement des modes de déplacements doux** et en matière de **vulnérabilité face aux inondations** en vue d’un éventuel soutien financier FEDER. Les GAL ont jusqu’au 30 juin pour remonter la liste des projets à la Région, accompagnée d’une note démontrant leur lien avec les enjeux du territoire.

M. Gino Mousseau clôt la séance.

A Bellevigne en Layon, le 24 mai 2016,  
Gino MOUSSEAU, Président

